

Extrait du livre des délibérations du conseil de ville

Session ordinaire _____ du 1^{er} mai 2017 _____

EXTRAIT : Proclamation – Municipalité alliée contre la violence conjugale

ATTENDU QUE la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU QUE le Québec s'est doté depuis 1995, d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU QUE dans la dernière année, L'Autre-Toit du KRTB a accueilli 101 femmes et enfants et a offert plus de 1760 services;

ATTENDU QUE la violence conjugale est un problème de relations de pouvoir qui peut entraîner des séquelles physiques, psychologiques graves, pouvant aller jusqu'à la mort;

ATTENDU QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Bard et résolu à l'unanimité de proclamer la ville de Dégelis « Municipalité alliée contre la violence conjugale ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution n° **170511-6912** _____

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 11^e jour de mai 20 17


Greffier(ère)

GREFFE